

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 juillet 2022	N° 2022-451

Convocation du 30 juin 2022

Aujourd'hui jeudi 7 juillet 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Bernard-Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO
Mme Fatih BOZDAG à M. Fabrice MORETTI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Anne LEPINE
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME
Mme Harmonie LECERF à M. Alain GARNIER
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Andréa KISS

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 15h à 16h et à partir de 18h05 le 7 juillet
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 17h25 le 8 juillet
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h30 le 7 juillet et à partir de 15h55 le 8 juillet
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h35 le 8 juillet
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Céline PAPIN à partir de 19h10 le 7 juillet
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h le 7 juillet et à M. Jean-Jacques PUYOBRAU de 9h30 à 12h45 le 8 juillet
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN le 7 juillet
M. Brigitte TERRAZA à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 17h30 le 7 juillet
Mme Brigitte BLOCH à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h à 15h55 le 7 juillet et à Céline PAPIN à partir de 17h le 8 juillet
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Andréa KISS de 13h à 14h30 le 8 juillet
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Véronique FERREIRA à partir de 15h55 le 8 juillet
M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h 35 le 7 juillet
Mme Delphine JAMET à M. Patrick LABESSE à partir de 18h40 le 7 juillet
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET jusqu'à 10h05 le 8 juillet
M. Alexandre RUBIO à Mme Christine BOST le 7 juillet
M. Baptiste MAURIN à Mme Andréa KISS le 7 juillet
M. Nordine GUENDEZ à Mme Nathalie LACUEY le 7 juillet
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 7 juillet
M. Dominique ALCALA à Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. GARIGUES à partir de 17h25 le 8 juillet
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Gérard CHAUSSET à partir de 16h le 7 juillet et, à Mme Françoise FREMY jusqu'à partir 11h le 8 juillet
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 13h le 8 juillet
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI le 7 juillet
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 7 juillet et à Mme Fabienne HELBIG de 13h05 à 14h30 le 8 juillet
M. Max COLES à M. Christophe DUPRAT le 7 juillet
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANÇOIS le 7 juillet et à Mme Amandine BETES à partir de 14h45 le 8 juillet
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet
M. Christophe DUPRAT à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI de 13h05 à 14h30 le 8 juillet
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 18h30 le 7 juillet
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT de 12h05 à 14h30 et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Françoise FREMY à M. Gérard CHAUSSET à partir de 18h30 le 7 juillet
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h55 le 7 juillet
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Brigitte TERRAZA le 7 juillet et à partir de

13h10 le 8 juillet
M. Frédéric GIRO à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Laurent GUILLEMIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h le 8 juillet
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 18h05 le 7 juillet
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Bastien RIVIERES à partir de 19h10 le 7 juillet
M. Michel LABARDIN à M. Patrick PUJOL de 15h à 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Dominique ALCALA le 7 juillet
Mme LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN à partir de 11h le 8 juillet
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Eva MILLIER jusqu'à 10h20 le 8 juillet
M. Jacques MANGON à M. Kévin SUBRENAT à partir de 12h05 le 8 juillet
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 8 juillet
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLIER à partir de 15h35 le 8 juillet
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Eva MILLIER à partir de 18h30 le 7 juillet et de 11h à 13h le 8 juillet
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h25 le 8 juillet
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY de 12h35 à 16h15 et à M. Fabien ROBERT à partir de 16h15 le 8 juillet
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 19h le 7 juillet, de 12h35 à 17h30 à M. Christophe DUPRAT et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Philippe POUTOU à Mme Brigitte BLOCH à partir de 18h25 le 7 juillet
M. Benoît RAUTUREAU à Mm Zeineb LOUNICI à partir de 17h25 le 7 juillet
M. Frank RAYNAL à Mme Eva MILLIER à partir de 17h20 le 7 juillet, à M. Max COLES de 14h50 à 16h40 le 8 juillet et à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h50 le 8 juillet
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA le 7 juillet et à partir de 14h 30 le 8 juillet
M. Bastien RIVIERES à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Zeineb LOUNICI le 7 juillet et à M. TROUCHE le 8 juillet
Mme Béatrice SABOURET à M. Fabien ROBERT de 15h à 17h20 le 7 juillet
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Kévin SUBRENAT à M. Michel POIGNONEC le 7 juillet
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST le 7 juillet
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel POIGNONEC à partir de 16h40 le 7 juillet
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h55 le 7 juillet, et à M. SUBRENAT le 8 juillet

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 7 juillet 2022	<i>Délibération</i>
	Direction de l'Habitat Service Solidarités Urbaines	<i>N° 2022-451</i>

**Dispositif de médiation à destination des personnes en situation de squats -
Subvention de Bordeaux Métropole au Groupement d'intérêt public (GIP) Bordeaux
Métropole Médiation - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane PFEIFFER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la stratégie de résorption de squats, établie en partenariat avec les villes, le Département et l'Etat, pilote de la plateforme départementale de résorption, Bordeaux Métropole s'est engagée dans une politique volontariste en la matière. Ces engagements portent d'une part sur la sécurisation des conditions de vie dans les squats existants, d'autre part sur l'élaboration de solutions d'hébergement pour les plus vulnérables qui sont dans un processus d'insertion durable sur le territoire, en complément des dispositifs de droit commun.

Ces interventions s'appuient en grande partie sur des missions essentielles portées par le GIP Bordeaux Métropole Médiation : recenser, connaître, dialoguer avec les personnes en situation de squat et favoriser leur accès au droit et aux dispositifs de droit commun.

☐☐ **Contexte**

Depuis 2015, le Groupement d'intérêt public (GIP) Médiation, soutenu notamment par Bordeaux Métropole, intervient sur les sites occupés par des bidonvilles et des squats et a élargi peu à peu son champ et son territoire d'intervention pour répondre aux besoins croissants. En 2019, la Métropole s'est engagée encore davantage dans la prévention, la gestion et la résorption des squats, par la création d'une mission au sein de ses services, qui s'appuie sur le GIP médiation, pour connaître et intervenir sur les différents sites concernés. Aujourd'hui, près de 1 800 personnes vivent dans plus de 100 squats répartis sur le territoire métropolitain, dont deux tiers des personnes d'origine européenne (bulgares et roumains).

Dans ce contexte, les interventions des médiateurs visent à connaître les situations de l'ensemble des squats recensés, à participer à l'amélioration des conditions de vie en sollicitant les partenaires, à permettre l'accès aux droits en mettant en relation les personnes avec les institutions et à prévenir voire résoudre les conflits entre les groupes au sein d'un squat ou avec le voisinage.

L'action des médiateurs en squats s'inscrit pleinement dans les missions de médiation telles que définies par la Charte de référence de la médiation sociale, produite par la Délégation interministérielle à la ville en 2001. La médiation sociale y est définie comme « un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose ». Un certain nombre de principes d'intervention est précisé, comme la neutralité, le libre consentement, le dialogue, avec un fort engagement déontologique. Le travail des médiateurs consiste ainsi, dans le cadre des squats, à « aller vers » et à « faire avec ».

▣ **Bilan de la médiation en 2021**

L'activité de l'équipe de médiateurs squats s'est poursuivie en 2021 avec les principaux axes d'intervention suivants :

- les conditions de vie sur les squats en lien avec les services métropolitains et municipaux et les associations,
- la mise en relation des publics pour l'accès aux droits vers l'ensemble des services de droit commun (tenues de permanence d'accueil dans les Centres communaux d'action sociale (CCAS) de Bordeaux et Mérignac, nombreuses co-interventions sur site avec les CCAS, les Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) et les services du Département),
- la médiation de voisinage avec les riverains en lien également avec les élus des communes concernées,
- le lien avec l'ensemble du tissu partenarial socio-éducatif dans un souci de sensibilisation, d'acculturation et de cointervention sur site :
 - ✓ séquences de transmission de savoirs et de connaissances sur les différents groupes et les dynamiques migratoires,
 - ✓ organisation de temps communs d'intervention sur sites afin de préserver les fonctions et les rôles de chacun (en premier lieu CCAS sur les thématiques de domiciliation, mais aussi, de Protection maternelle et infantile (PMI), Maisons départementales de la solidarité et de l'insertion (MDSI), enseignants, intervenants médico-sociaux),
- fonction de Reporting auprès des communes et de la Métropole :
 - ✓ alerte sur les mouvements,
 - ✓ vigilance sur les évolutions des conditions de vie et difficultés dans les parcours d'accès aux droits,
 - ✓ participation à la constitution et au fonctionnement des instances de gouvernance et d'intervention relatives aux squats au niveau municipal et métropolitain.

En cette période post COVID, les 2 axes forts que sont la santé et la scolarité sont restés prédominants, avec l'accroissement du nombre de co-interventions sur l'accès aux soins et la veille sanitaire et la relance du projet de médiation scolaire en partenariat avec la Direction Interministérielle de l'Hébergement et de l'Accès au Logement (DIHAL) et la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) qui a pu voir le jour à la rentrée 2021, avec le recrutement d'une médiatrice dédiée à la mission.

▣ **Perspectives 2022 : maintien des activités et réflexion sur l'avenir**

Outre les interventions de l'équipe de médiateurs sur une approche généraliste des squats et bidonvilles, les activités thématiques sont maintenues. La crise sanitaire a en effet conduit à conforter la mission de médiation notamment sur les volets santé et éducation, thématiques que le GIP Bordeaux Métropole Médiation entend poursuivre et renforcer en 2022, compte tenu du besoin exprimé par les professionnels.

Sur l'axe sanitaire, l'équipe va ainsi poursuivre sa collaboration avec les PASS et élargir le champ d'action à d'autres problématiques de santé, comme la santé sexuelle (partenariat avec le Centre Accueil Consultation Information Sexualité (CACIS)) ou la santé mentale en lien avec le Conseil local de santé mentale.

Sur l'axe éducatif, un poste dédié à une action de médiation scolaire prioritairement ciblée sur les squats faisant l'objet d'une opération de résorption a été créé, avec un soutien financier de l'Etat. Cette action, qui répond aux difficultés liées à l'absentéisme constaté dans plusieurs établissements scolaires et au risque de décrochage des enfants vivant en squats ou bidonvilles, s'inscrit dans la perspective de l'ouverture d'Espaces Temporaires d'Insertion (ETI) comme à Bègles.

Compte tenu de la montée en puissance du GIP Bordeaux Métropole Médiation sur différentes thématiques, une réflexion sera à lancer pour conforter l'équipe des médiateurs au regard des nouveaux besoins des partenaires, y compris de la Métropole sur les questions d'hygiène par exemple.

Pour l'heure, le montant alloué pour ces missions réalisées par 5 médiateurs et un coordonnateur s'élève à 167 000 euros.

Le budget global du GIP Bordeaux Métropole Médiation pour 2022 est de 1 076 972 €, dont 923 472 € pour les dépenses de personnel. La subvention de la Métropole représente donc 15,5 % du budget global.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération communautaire n°2014/105 du 14 février 2014, décidant de mettre en place et de financer une mission de médiation en faveur des populations d'origine bulgare et roumaine en situation de squat à l'échelle du territoire métropolitain, de la confier à une structure locale assurant des fonctions d'accompagnement social,

VU la délibération communautaire n°2014/438 du 11 juillet 2014, décidant l'adhésion de Bordeaux Métropole au Groupement d'Intérêt Public Bordeaux Métropole Médiation,

VU la délibération métropolitaine n°2019/384 du 21 juin 2019 décidant de créer une mission squats métropolitaine,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le bilan des actions 2021 du GIP Bordeaux Métropole Médiation démontre l'utilité sociale et la pertinence des interventions des agents de médiation auprès des populations en situation de squats,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le financement de Bordeaux Métropole au GIP Bordeaux Métropole Médiation,

Article 2 : d'attribuer une subvention de 167 000 euros à ce groupement pour l'année 2022, selon les modalités du projet de convention joint,

Article 3 : d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention annexée,

Article 4 : d'imputer des crédits correspondants au budget principal de l'exercice en cours au compte 657382, chapitre 65, fonction 552,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2022

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 12 JUILLET 2022</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 12 JUILLET 2022</p>	<p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Stéphane PFEIFFER</p>
---	---